Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260205-CC_2026_02-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID (à partir de 20h45), Zoé HERITAGE, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Christophe LEDUC, Anne-Sophie PATRU, Séverine BETHUEL, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Elisabeth ABADIE à Joseph THÉBAULT, Frédéric DESSAUGE à Jean-Luc BOURGOGNON, Christine FAUCHOUX à Fabrice DALINO.

Excusée : Véronique MARIE.

La séance est ouverte à 20h30
Brigitte BERRÉE est élue secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 28
Pouvoirs : 3
Votants : 31
Quorum : 17

CULTURE – RESIDENCE L'APARTE ELLY OLDMAN

N° Délibération CC/2026/02

EXPOSE DES MOTIFS

L'aparté, lieu d'art contemporain situé au lac de Trémelin à Iffendic, est propriété de Montfort Communauté. Cet espace d'exposition est un lieu de création. Chaque année, s'y tient trois résidences d'artistes. Le lieu accueille le tout public et ponctuellement, des publics spécifiques des structures médico-sociales et sociales. Cette proposition de médiation s'accompagne également d'un volet Education artistique et culturelle (EAC) à destination des publics scolaires du territoire.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260205-CC_2026_02-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

En résidence mission à Montfort Communauté depuis 2025 l'artiste Elly Oldman (illustratrice) développe un projet autour de la problématique de la pollution plastique et de l'éco-anxiété. Sous un angle ludique et amusant, elle invite à réfléchir sur l'impact de nos modes de vie sur l'environnement. A L'aparté, sa résidence-exposition s'inscrit dans le cycle thématique sur la transition écologique (2025-2027). Elle présentera deux fresques : *La forêt qui fait peur* et une étape de *La Planète d'Au-dessus de la Terre*.
Pour la réalisation du projet d'accueil de cette artiste à L'aparté, une convention établit les contours de cette résidence qui aura lieu entre le 2 février et le 29 mai 2026.
L'exposition de son travail se tiendra du 29 mai au 23 août 2026 à L'aparté.
Conformément aux inscriptions budgétaires, les modalités financières sont fixées comme suit :

- bourse de production à hauteur de 2500€ TTC maximum.
- bourse de résidence : 2250€ TTC pour 6 semaines, en accord avec les préconisations inscrites dans la charte de valeurs et d'engagements d'a.c.b
- droits de présentation au public : 500€ TTC
- rencontres avec les scolaires : 900€ TTC pour 18h d'intervention

Il est proposé au conseil communautaire de signer la convention entre Montfort Communauté et l'artiste Elly Oldman, jointe à la présente délibération.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que cette mesure favorise l'accès à la culture, compétence de Montfort Communauté,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la signature de la convention de résidence à L'aparté entre Montfort Communauté et l'artiste Elly Oldman.
- dit que les crédits nécessaires sont disponibles dans le budget.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,